

Guide Opérationnel pour la préparation et la réponse au Covid-19.

Cluster Abris Burkina Faso

Selon les données partagées par CONASUR dans le mois de mars de 2020, le Burkina Faso compte avec près de 840 000 personnes déplacées internes à cause de la crise d'insécurité. Les régions du Centre-Nord, le Sahel et le Nord, enregistrent les chiffres des populations déplacées internes plus hautes. À cette situation assez complexe en termes de besoins humanitaires, s'ajoute la déclaration d'urgence sanitaire à cause de la pandémie du COVID-19.

La communauté humanitaire, élabore des lignes directrices pertinentes sur les procédures de prévention et d'intervention dans cette situation de pandémie. À cet effet, ce document essaie de guider les opérations des partenaires du Cluster Abris au Burkina Faso sur le terrain en assurant leur planification et leur réponse opérationnelle envisage des actions critiques pour minimiser le risque de transmission de COVID-19 dans les populations affectées par la crise d'insécurité du pays.

1. Échelle communautaire (Établissement humain)

a. Sites

- i. Cartographier la densité des sites pour mesurer les niveaux de densité dans les abris mais aussi au niveau des établissements humains en vue de la décongestion
 - Définir les standards d'occupation et estimer les besoins en abris additionnels et en superficie additionnel.
 - Faire un plaidoyer avec les gouverneurs pour la mise à disposition s'espace additionnel pour l'exercice de décongestion des sites.
 - Faire un exercice de décongestion des abris en attribuant des nouveaux abris à l'excédent d'occupants. Collaborer avec le cluster protection et CCCM pour la sensibilisation à cet effet.
- ii. Évaluer conjointement avec le cluster de WASH, de Santé et CCCM l'accès à l'eau, aux espaces de douche et à l'assainissement de ces sites afin de combler le gap dans cet aspect avec le support inter sectoriel.
- iii. En consultation avec les acteurs du secteur WASH, envisager un emplacement stratégique pour le positionnement d'un lavage des mains supplémentaire et la mise en place de panneaux d'information du public.

b. Communautés hôtes urbaines

- i. Évaluer la densité des principaux centres urbaines qui accueillent des personnes déplacées, ainsi comme la densité des ménages hôtes et autres logements habités des personnes déplacées (i.e. logements en location par des IDPs). Dans un premier moment, Kaya, Dori et Ouahigouya.
 - Définir les standards d'occupation et estimer les besoins en abris additionnels et en superficie additionnel.
 - Faire un plaidoyer avec les gouverneurs pour la mise à disposition s'espace additionnel pour l'exercice de décongestion des sites.
 - Faire un exercice de décongestion des maisons d'accueil et autres logements en attribuant des abris à l'excédent d'occupants. Collaborer avec le cluster protection et CCCM pour la sensibilisation à cet effet.
- ii. Évaluer conjointement avec le cluster de WASH, de Santé et CCCM l'accès à l'eau, aux espaces de douche et à l'assainissement des quartiers qui

accueillent des ménages déplacés afin de combler le gap dans cet aspect avec le support inter sectoriel.

- iii. En consultation avec les acteurs du secteur WASH, envisager un emplacement stratégique pour le positionnement d'un lavage des mains supplémentaire et la mise en place de panneaux d'information du public.

2. Échelle du ménage

- a. Améliorer la ventilation intérieure des abris existants.
 - i. S'assurer que l'air entrant ait une issue de sortie (évacuation)
 - ii. Veiller à la disposition des portes et fenêtres pour faciliter la réalisation du point (i)
 - iii. Créer des plans adéquats à chaque région pour avoir des abris mieux adaptés au climat de la région et ne pas se transformer dans un vecteur de transmission du virus.
 - iv. Procéder à la mobilisation des bénéficiaires
- b. Supporter la décongestion des logements, spécifiquement dans les cas des ménages ayant des vulnérables, notamment celles ayant des personnes âgées, malades chroniques, précédents médicaux, etc.
- c. Agrandir des abris ou assurer des espaces suffisants pour réduire le surpeuplement et le niveau de promiscuité et mitiger la propagation du virus

3. Appui aux conditions des personnes mises en isolement

- a. Appuyer aux ménages qui ont un membre en situation d'isolement et leur maison n'est pas adéquate pour cette situation avec une extension ou fourniture d'une alternative de logement adéquate et des AME pour la personne à isoler.
- b. En étroite coordination avec les autorités locales et le cluster de Santé et en suivant ses spécifications techniques, effectuer des exercices de cartographie communautaires pour identifier des emplacements appropriés pour des nouvelles infrastructures pour le dépistage et isolement ou adaptation des bâtiments existants.
- c. Veiller à ce que l'isolement ne prive pas les personnes du soutien familial et des mécanismes d'adaptation ou n'exacerbe pas stigmatisation.

4. Modification des conditions de travail pour la prévention de la transmission du virus

- a. Communication avec des communautés
 - i. S'assurer que les mécanismes de communication les plus indiqués ont été identifiés et ils sont suivi dans le procès de la redevabilité
 - ii. Vérifiez qu'il y a des mécanismes de communication bidirectionnelle, y compris pour la gestion de commentaires et plaintes, sont en place et sont accessibles malgré les restrictions de mouvement.
 - iii. Communiquer les risques critiques et les informations provenant de sources approuvées sous des formes et dans des langues accessibles, à toutes les personnes dans une situation d'implémentation des réponses d'abris ou des distributions, et en se basant sur les réactions de la communauté, élaborer des messages à l'intention des lutter contre la désinformation qui peut exposer les gens à des risques inutiles et à la stigmatisation.

- b. Introduire des mesures de réduction des risques de transmission lors des distributions des AME et constructions d'abris.
 - i. Réduire les rassemblements des personnes pour assurer la distanciation sociale
 - ii. Étudier la possibilité d'utiliser de la méthodologie des transferts d'argent quand la situation le permettra (lien 4 intéressant à cet effet)
 - iii. Quand la modalité de distribution directe soit nécessaire, étudier l'organisation de la même en avance en prenant en compte les orientations spécifiques sur ça. Comme référence, considérer les mesures de précaution élaborés par le CICR et partagés par le Cluster Santé pour les distributions de nourriture (lien 5)
 - iv. Réduire le nombre des travailleurs assignés à l'implémentation des activités. Dans le cas des installations des abris pas plus de 4 personnes par équipe.
 - v. Envisager des mesures d'hygiène et protection personnelle adéquates pour la situation. Notamment, qu'ils disposent de l'équipement de protection individuelle adéquat (masques, gants, etc.), qu'ils ont accès à des installations de lavage des mains avec du savon, de l'eau et/ou du gel en quantité suffisante et qu'ils appliquent des pratiques d'hygiène appropriées.
 - vi. Promouvoir la désinfection des mains.
 - vii. Orienter les cas présentant d'éventuels symptômes de COVID-19 identifiés lors de la mise en œuvre des activités vers le responsable de la santé ou les autorités sanitaires compétentes.
- c. Renforcer la coordination avec les autres secteurs dans l'implémentation des activités.
 - i. Coordonner les distributions des AME avec celles de kits d'hygiène.
 - ii. Coordonner très étroitement la construction des abris et celle des latrines et infrastructures liées à l'accès à l'eau.
- d. Évaluer toutes différentes options d'approvisionnement pour éviter des soucis dans le cadre de l'importation et pour garantir la rapidité de réaction.
 - i. Privilégier les solutions locales quand possible en raison de sa rapidité à mettre en œuvre grâce à des méthodes basées sur le travail et transfert d'argent, plus l'achat de matériaux locaux, ce qui encourage la relance de l'économie locale. Cependant, sachez qu'encourager les options qui mettent les personnes en danger en les obligeant à prendre des mesures supplémentaires pour s'approvisionner en matériaux des marchés, s'engager dans des contacts sociaux étendus, etc.
 - ii. Voir s'il existe des possibilités de livraison de matériel ou la mise en place d'un pipeline.

Liens recommandés :

1. Cluster Santé : <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/health>
2. Cluster WASH : <https://drive.google.com/drive/folders/13Im29jRhNUBbuPV7kyXgTuNxjn29O2C>
3. Humanitarian Response COVID-19: <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/covid-19>
4. CICR "Tip sheet: Cash and Voucher Assistance and COVID-19":

<https://www.calpnetwork.org/publication/icrc-tipsheet-cash-and-voucher-assistance-and-covid-19/>

5. CICR « Orientations et mesures de précaution à suivre lors des opérations de distributions alimentaires et EHI dans le contexte de l'épidémie de coronavirus » :
<https://drive.google.com/drive/folders/1zL6hxLE980OpdaRtQUGO41IJSCnDfjQn>